
Neuvième Assemblée
Genève, 24-28 novembre 2008
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Établi par les Coprésidents du Comité permanent sur l'état
et le fonctionnement d'ensemble de la Convention

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Allocution ou bref message de la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Jody Williams, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, du Président du Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire de Genève et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du Règlement intérieur.
6. Adoption du budget.
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
9. Organisation des travaux.
10. Échange de vues général.
11. Présentation informelle des demandes présentées en application de l'article 5 et de l'analyse qui en a été faite.

12. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention:
 - a) Universalisation de la Convention;
 - b) Destruction des stocks de mines antipersonnel;
 - c) Nettoyage des zones minées;
 - d) Assistance aux victimes de mines terrestres;
 - e) Autres questions qui revêtent une importance primordiale pour la réalisation des buts de la Convention:
 - i) Coopération et assistance;
 - ii) Transparence et échange d'informations;
 - iii) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions;
 - iv) Appui à la mise en œuvre.
13. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
14. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
15. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.
16. Dates, durée et lieu de la deuxième Conférence d'examen, et questions relatives aux préparatifs de celle-ci.
17. Questions diverses.
18. Examen et adoption du document final.
19. Clôture de la neuvième Assemblée des États parties.
